

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2023

**Date de convocation :** L'an deux mil vingt-trois, le neuf mars à vingt heures, le conseil municipal de la commune de L'HUISSERIE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean-Pierre THIOT, maire.

**Date d'affichage :** 13 mars 2023

**Nombre de conseillers en exercice :** 27

**Présents :** 21

**Absent :** 0

**Pouvoirs :** 6

**Votants :** 27

**Secrétaire de séance :**  
Gwendoline BERNARD

	Présent(e)	Absent(e)		Présent(e)	Absent(e)
Thierry BAILLEUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Fabienne LEMONNIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gwendoline BERNARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Marie-Ange MARGUERITE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Régis BOUGLÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nicolas MOREL	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Jean-Marc BOUHOURS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Maryvonne OGER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Émily CHATELLIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Chantal PLACÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
André CHAUVIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Monique PORTIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Anthony CIVET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Claire QUINTON	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Noëlle DELAHAIE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Éliane RENOUARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Valérie FOUCHER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Stanislas SALMON	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Emmanuel HAMON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Guyène THIBAUDEAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fabrice HUMEAU	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Jean-Pierre THIOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Anne-Marie JANVIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Olivier TRICOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Marc LANDSHEERE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	René VAUCORET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nathalie LE ROUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

**Ont donné pouvoir :** Valérie FOUCHER a donné pouvoir à Anne-Marie JANVIER, Fabrice HUMEAU a donné pouvoir à Monique PORTIER, Noëlle DELAHAIE a donné pouvoir à Chantal PLACÉ, Nicolas MOREL a donné pouvoir à René VAUCORET, Claire QUINTON a donné pouvoir à Jean-Pierre THIOT, Stanislas SALMON a donné pouvoir à Anthony CIVET.

### ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE – ESPACES VERTS

#### RECEPTION D'UNE MANIFESTATION D'INTERET SPONTANEE DE LA PART DE LA MAYENNE OMBRIERES POUR LA MISE A DISPOSITION D'UNE PARTIE DU TERRAIN DES SPORTS EN VUE DE LA REALISATION D'OMBRIERES PHOTOVOLTAÏQUES

RAPPORTEUR : MONIQUE PORTIER

Délibération 2023-EDDEV-02-01

La commune a été sollicité pour l'installation et l'exploitation d'Ombrières sur le parking de l'école. Le site peut accueillir quatre Ombrières photovoltaïques de dimensions : 6.84 m x 34.25 m, une de 6.84m x 69.25 m, une de 11.95 m x 34.25 m et une de 11.95 m x 69.25 m. La puissance installée est de 405 kWc, sur une surface d'environ 1905 m<sup>2</sup>, Rue des Rosiers à L'HUISSERIE, Section AI parcelles 0007.

Mayenne Ombrières sera le maître d'ouvrage des Ombrières photovoltaïques ainsi que son exploitant sur la durée de la Convention d'Occupation Temporaire (COT). Tous les coûts de construction, d'exploitation, de maintenance de cette centrale seront à la charge de Mayenne Ombrières.

Via Energie Partagée, les habitants de la commune pourront financer une partie de ces installations.

Il convient de préciser que cette demande s'inscrit dans la stratégie énergétique de la collectivité, notamment pour le développement des énergies renouvelables en Mayenne et l'atteinte des objectifs d'indépendance énergétique.

La municipalité souhaite donc donner une suite favorable à ce projet et engager les procédures nécessaires avec le porteur de projet.

La commune souhaite ainsi réaliser un avis de publicité dans un quotidien local, durant une durée de 20 jours, à compter du 15, 16 ou 17 mars 2023, au 4, 5 ou 6 avril 2023 à 12h00 afin de solliciter l'intérêt de concurrents potentiels pour l'attribution de cette emprise du domaine de la commune.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2122-21,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L.2122-1-4,

Vu la manifestation d'intérêt spontanée communiquée par la société Mayenne Ombrières par courriel en date du 10 février 2023,

Vu l'avis de la commission environnement, développement durable et espaces verts du 1<sup>er</sup> mars 2023,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**Par 22 voix POUR, 5 ABSTENTIONS (M. BOUHOURS, M. HAMON, Mme LEROUX, Mme RENOUARD et Mme THIBAUDEAU)**

- ▶ **DECIDE** de réaliser un avis de publicité via un quotidien local durant une durée de 20 jours à compter du 15, 16 ou 17 mars 2023 et jusqu'au 4, 5 ou 6 avril 2023.
- ▶ **QUE** cet avis de publicité sera réalisé afin de solliciter l'intérêt de concurrents potentiels pour l'attribution de cette emprise du domaine.
- ▶ **CONFERE** à Monsieur le Maire ou son remplaçant tous pouvoirs pour exécuter la présente délibération et notamment exécuter toutes les formalités en résultant.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès de la commune de L'Huisserie ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

L'Huisserie, le 13 mars 2023

Le maire,  
Jean-Pierre THIOT

